



Communiqué de presse

Date

25 juin 2009

Révision totale de l'ordonnance sur la maturité professionnelle

Les personnes préparant une maturité professionnelle bénéficieront d'offres plus souples et plus perméables grâce à la nouvelle ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr), qui privilégie les axes de formation prioritaires par rapport aux plans d'études rigides et met l'accent sur les activités interdisciplinaires. Adoptée le 24 juin 2009 par le Conseil fédéral, l'OMPr entrera en vigueur le 1^{er} août 2009.

La nouvelle ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr) a été élaborée dans le cadre d'une étroite collaboration entre l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), les cantons, les organisations du monde du travail et les hautes écoles spécialisées (HES). Elle est le fruit d'une révision totale qui a pris en compte les développements de la formation professionnelle et qui s'est traduite par une adaptation complète de l'ordonnance à la nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFPr), en vigueur depuis 2004. L'objectif principal de cette révision est de rendre les offres plus souples et plus perméables. Les six orientations actuelles de la maturité professionnelle, marquées par une certaine rigidité, seront abandonnées au profit d'axes de formation définis, comme c'était le cas jusqu'à présent, par rapport à la profession apprise et aux cursus d'études des HES. Parallèlement, le travail interdisciplinaire sera renforcé.

Il est prévu que les premières filières de formation selon le nouveau plan d'études cadre débutent en été 2014. Le délai entre l'entrée en vigueur de la nouvelle OMPr (1^{er} août 2009) et le lancement des filières est nécessaire pour élaborer un plan d'étude cadre national sur lequel reposeront les plans d'études des établissements des cantons, des régions ou des institutions.

La maturité professionnelle constitue, aux côtés des HES, un élément central de la réforme de la formation professionnelle suisse et une base essentielle pour l'intégration de la formation professionnelle dans le système éducatif. C'est grâce à elle qu'une offre globale allant de la formation professionnelle initiale au niveau haute école a pu voir le jour à partir du milieu des années 90.

Contact et renseignements :

Serge Imboden, OFFT, responsable du centre de prestations Formation professionnelle, tél. 031 325 52 10, serge.imboden@bbt.admin.ch